

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SOUES
Séance du 18 OCTOBRE 2016

| | | |
|----------------------------|------------------|--|
| Nombre de conseillers : 23 | En exercice : 21 | Qui ont pris part aux délibérations : 18 |
|----------------------------|------------------|--|

Etaient présents : Mrs BASTIANINI Jean-Pierre ; ERRACARRET Dominique ; DUPONT Raymond ; LESCOUTE Roger ; LACRAMPETTE Roger ; LARROQUE Jean-François ; PERRUT Jean-François ; POEYDOMENGE Guy ; SEMPASTOUS Jean-Paul.

Mmes BARON Marie-Paule ; CAMES Colette ; COLORADO Béatrice ; COMPAGNET Annie ; CORONADO Danielle ; DANTIN Geneviève ; HUILLET Paule ; PAMBRUN Michèle ;

Excusés : Mmes. PENALVER Joëlle ; CAZAUX Christine ; M MARTIN Claude

Procurations : Mme CAZAUX Christine donne procuration à M BASTIANINI Jean-Pierre .

Date de convocation : 12 Octobre 2016

Mr SEMPASTOUS a été nommé secrétaire.

Mr LESCOUTE Roger, Maire, fait appel et compte 17 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Un Conseiller Municipal a donné procuration. Le nombre de votants est de 18.

M le Maire débute la séance.

Examen de l'ordre du jour

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 Juillet 2016

M le Maire demande s'il y a des observations au Procès-Verbal du 11/07/2016.

Aucune observation n'est formulée.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE

Le Procès-Verbal du 11/07/2016

Sujet n°1 : Information sur l'avancement du Plan Communal de Sauvegarde

M le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancement du Plan Communal de Sauvegarde. Il donne la parole à M PARROT, Directeur Général des Services.

M PARROT présente l'avancement du dossier. Il explique que le Poste de Commandement sera organisé en plusieurs équipes. Il précise que des réunions seront organisées par équipe.

M le Maire demande si des conseillers municipaux souhaitent s'inscrire dans des équipes.

Plusieurs élus répondent comme indiqué dans le tableau :

| :FONCTIONS | ELUS RESPONSABLES ET SUPPLEANTS | BENEVOLES - PERSONNES RESSOURCES |
|--|--|---|
| Direction / Coordination | Mr LESCOUTE Mr DUPONT | |
| Responsable des Actions Communales | M POEYDOMENGE | |
| Secrétariat et Cellule de Réponse aux usagers | BARON Marie-Paule Suppléante : COLORADO Béatrice | Mme PAMBRUN |
| Equipe <u>Populations</u> | Mme CAZAUX Suppléante : Mme COMPAGNET | |
| Equipe <u>Infrastructures – Voirie</u> | HUILLET Pierre Jean Suppléante : CORONADO Danièle | M LARROQUE |
| Equipe <u>Lieux Publics et ERP – Manifestations</u> | SEMPASTOUS Jean-Paul Suppléante : HUILLET Paule : | M LACRAMPETTE |
| Equipe <u>Logistique</u> | BASTIANINI Jean-Pierre Suppléante : CAMES Colette | M PERRUT M ERRACARRET |

M PARROT explique qu'un appel à bénévole sera lancé via le site internet et le bulletin municipal. Par ailleurs, un formulaire sera diffusé pour renseigner les personnes dites vulnérables. Enfin il présente une brochure intitulée Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs qui pourra être diffusé.

Sujet n°2 : Accessibilité : Agenda de mise en accessibilité des Etablissements Municipaux Recevant du Public

Délibération N48/2016

M le Maire explique qu'un rapport de diagnostic accessibilité handicapé pour les ERP a été établi par la société APAVE en août 2015. Ce diagnostic a concerné : la Mairie ; l'Accueil de Loisirs ; le Restaurant Bar du Lac ; l'Espace Jean Jaures ; la Salle Polyvalente ; l'Eglise.

Sur cette base différents travaux ont déjà été réalisés et des priorités ont été affirmées.

Il s'agit aujourd'hui de finaliser les décisions et de mettre en œuvre un programme d'action sur trois ans. Le compte rendu détaillé de la commission du 09/09/2016 détaillant les travaux était annexé à la convocation.

Il propose le calendrier suivant :

| SITE ET PRECONISATIONS | COUT | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-------------------------------|-----------------|--------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| MAIRIE : total | 20 770 € | - € | 18 380 € | 2 390 € | - € |
| ACCUEIL DE LOISIRS | 12 500 € | - € | - € | 1 050 € | 11 450 € |
| BAR DU LAC | 3 700 € | 270 € | - € | - € | 3 430 € |
| Espace Jean Jaures | 10 610 € | - € | 9 560 € | 1 050 € | - € |
| Salle Polyvalente | 13 300 € | - € | 7 450 € | 5 850 € | - € |
| Eglise | 100 € | 100 € | - € | - € | - € |
| TOTAL | 60 980 € | 370 € | 35 390 € | 10 340 € | 14 880 € |

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE

L'agenda de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public tel que proposé.

Sujet n°3 : Avis sur l'enquête publique en cours du 12/09/2016 au 12/10/2016

Délibération N49/2016

M le Maire rappelle que du 12/09/2016 au 12/10/2016 une enquête publique est ouverte en mairie de Soues concernant des aménagements hydrauliques et la réalisation d'un ensemble commercial sur la ZAC du Parc de l'Adour.

Cette enquête publique est préalable à la délivrance:

- d'une autorisation préfectorale au titre de la loi sur l'eau pour les aménagements hydrauliques
- d'un permis d'aménager pour la création d'un bassin d'expansion de crues
- de deux permis de construire pour un centre commercial et un pôle auto
- d'un permis de construire pour un magasin de bricolage
- d'une autorisation au titre de la loi sur l'eau pour les trois lots du centre commercial

Le dossier d'enquête est à la disposition du public en mairie de SOUES.

Le Conseil Municipal est amené à rendre un avis sur ce dossier.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant les enjeux de ce projet, au niveau de l'emploi, de l'aménagement économique et commercial de l'agglomération Tarbaise, et de l'accès aux services pour les habitants de la Commune de SOUES,

Considérant que le projet prend en compte la nécessité d'une bonne intégration paysagère et environnementale, et que les porteurs de projets ont tenu compte des observations de la municipalité pour une bonne intégration des infrastructures dans l'urbanisme communal,

Par 17 voix Pour et une abstention (M Jean François PERRUT)

DONNE

Un avis très favorable à ce projet

Sujet n°4 : Avis sur le nom de la nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du canton d'Ossun, de Bigorre Adour Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe Adour Alaric, du Syndicat Mixte du SCOTTOL et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Délibération N50/2016

M le Maire propose le nom suivant : Tarbes Lourdes Pyrénées.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour et 4 abstentions : M BASTIANINI, Mme PAMBRUN, Mme HUILLET et M ERRACARRET.

PROPOSE

Le nom **TARBES LOURDES PYRENEES** pour la nouvelle Communauté d'Agglomération.

Sujet n° 5 : Mise à jour de la liste et de la longueur des voiries municipales suite à l'intégration des espaces publics de plusieurs lotissements.

Délibération N51/2016

M le Maire explique que plusieurs voiries ont été intégrées dans le domaine public communal :

| SECTION | NOM DE LA RUE | Situation ancienne | Longueur (mètre linéaire) | REMARQUES |
|---------|----------------------|--------------------|---------------------------|---|
| AM | PASTEUR | 430 | 430 | |
| | | | 186 | Aménagements complémentaires de la voirie (ilots d'accès + impasse rue Jean Jaures) |
| AA | Alstom | | 817 | Intégration de la voire ALSTOM |
| AD | Rue J BRUYERE | | 104 | Intégration lotissement "les vignes" |
| AE | Rue Marc CENAC | | 171 | Intégration lotissement "prè-Senmartin" |
| AE | Rue ST EXUPERRY | | 123 | Intégration lotissement "Pourtalet" |
| AB | Rue G PELOT | | 155 | Intégration lotissement "Square Rochefougère" |
| AL | Impasse Gabriel PERI | | 110 | Aménagements des impasses |
| AK | Impasse de la Poste | | 101 | Aménagements des impasses |
| AD | Rue G SAND | | 141 | Intégration lotissement "les vignes" |
| AD | Rue Jules VERNES | | 78 | Intégration lotissement "les vignes" |
| | TOTAL GENERAL | | 1 986 | |

La longueur de la voirie municipale passe ainsi de 16 685 mètres linéaires à 18 671 mètres linéaires.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à m'unanimité

APPROUVE

La nouvelle longueur de voirie

PRECISE

Que le nouveau tableau actualisé de la voirie communale est annexé à la présente.

Sujet n° 6 : Convention avec l'association Foyers Ruraux pour l'animation du périscolaire pour l'année scolaire 2016-2017

Délibération N52/2016

M le MAIRE rappelle les deux délibérations du 06 JUIN 2015 décidant de déclarer en accueil de loisirs les temps périscolaires du soir, et approuvant la prestation de FOYERS RURAUX 65-31 pour la gestion de cette activité.

Il s'agit de soutenir Foyers Ruraux dans la mise en œuvre du programme d'animation des temps périscolaires (hors matin) pour l'année scolaire 2016-2017. Le coût total est de 11 698 € pour l'année scolaire. Il s'agit aussi de mettre à disposition le personnel et les locaux nécessaires. Le projet de convention est annexé à la présente. M le Maire précise que le coût de la prestation diminue, passant de 18 890 € à 11 698 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE

La convention avec Foyers Ruraux pour l'année scolaire 2016-2017

AUTORISE

M le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Sujet n°7 : Création de deux emplois occasionnels pour le remplacement de deux agents en arrêt maladie

Délibération 53/2016

M le Maire fait le point sur les emplois au sein de la Commune ainsi que sur les changements qui ont été réalisés ces derniers mois :

- Quatre départs en retraite : deux au service administratif, un en maternelle, un à l'entretien
- Trois agents en arrêt suite à des opérations chirurgicales

Au niveau des services administratif un agent est en arrêt maladie (suite à opération) qui risque de se prolonger sans que l'on puisse en prévoir la durée. La Commune a fait appel au service de remplacement du Centre de Gestion. Il propose de prévoir le renouvellement (contrat occasionnel) si l'agent en maladie devait être renouvelé.

Au niveau du service garderie/ALAE/TAP et entretien, un autre agent est en arrêt (suite à opération) qui là aussi risque de se prolonger. Il propose de prévoir le renouvellement (contrat occasionnel).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°)

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

De créer deux postes d'emploi non titulaire occasionnel pour faire face au remplacement de deux agents non titulaire dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée.

Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

La rémunération sera déterminée en référence au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

Sujet n°8 : Recrutement de deux agents en contrats CUI – CAE à la maternelle et aux services d'entretien et de garderie.

Délibération 54/2016

Mr le Maire explique que deux jeunes personnes ont souhaité bénéficier d'un contrat aidé afin d'acquérir de la formation et de l'expérience professionnelle. Pour la Commune, ces recrutements permettraient de renforcer les effectifs.

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi

Vu le code général des collectivités territoriales

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

de créer deux postes d'Agents des écoles dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion » pour une durée initiale de 12 mois renouvelable deux fois maximum. La durée du travail est fixée selon les nécessités de service dans la limite de 35 heures hebdomadaires.

La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE

Mr le Maire ou son premier adjoint à signer tous les actes y afférents.

Sujet n°9 : Paiement de la franchise de 141 euros dans le cadre d'un accident

Délibération 55/2016

Mr le Maire explique que Suite à un dégât survenu à un véhicule sur un trottoir municipal, la responsabilité de la commune est engagée. Par courrier du 25 mai 2016, l'assurance MMA confirme la responsabilité et appelle le paiement de la franchise.

Il convient donc de payer la franchise de l'assurance qui s'élève à 141 euros.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

De payer la franchise de 141 euros à l'assurance MMA dans le cadre du sinistre du 17/11/2015.

AUTORISE

M le Maire à signer tous les actes y afférents.

Sujet n° 10 : Avenant de 753,81 € TTC aux marchés de travaux des vestiaires – lot électricité

Délibération 56/2016

M le Maire explique qu'il a été nécessaire d'installer une commande temporisée pour les chauffages des vestiaires ce qui permettra des économies importantes. L'avenant 1 du lot 9 voté par délibération du 11 juillet 2016 doit être modifié.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

APPROUVE

La signature de l'avenant au marché de travaux suivant : Lot 9 Electricité : augmentation de l'avenant N°1 de 735.81 € TTC ; Après correction le nouveau montant du marché est de 22 436.32 € TTC

Sujet n° 11 : Vente de la parcelle AN 103 de 2 547 m² au prix de 6 €/m².

Délibération 57/2016

M le Maire explique qu'un particulier a exprimé le souhait d'acquérir la parcelle AN 103. Ce terrain n'ayant pas d'utilité pour la Commune il propose de vendre le terrain.

L'avis des domaines a été sollicité mais n'a pas encore été rendu.

Il propose de céder le terrain au prix de 6€/m².

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE

La vente de la parcelle AN 103 au prix de 6^e / m²

Sujet n° 12 : Interventions dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires

Délibération 58/2016

M le Maire rappelle que depuis la mise en œuvre des Temps d'Activité Périscolaire la commune fait appel à des intervenants extérieurs pour proposer des animations.

Pour l'année scolaire 2016-2017 il s'agit de :

- Passing Ecole de Cirque : 561 €
- Dans 6 T : 440 €
- PSA 65 (Boxe) : 21,5€/heure pour 5 heures d'intervention

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE

Les interventions dans le cadre des TAP telles que proposées

AUTORISE

M le Maire à signer tous les actes y afférents.

Sujet n° 13 : Interventions de l'association PARLEM

Délibération 59/2016

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'enseignement de la langue occitane à l'école maternelle par le biais de l'association « PARLEM » depuis l'année scolaire 2009-2010. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une convention signée entre le Président du Département des Hautes Pyrénées et le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale et correspond au programme de référence pour le développement de l'enseignement de la langue et de la culture occitane publié par Monsieur le Recteur de l'Académie de Toulouse le 26/06/2009.

Pour l'année scolaire 2016-2017 trois classes sont concernées pour un coût annuel de 975 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu,
Le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE

La poursuite de de cette opération pour trois classes de l'école maternelle pour l'année scolaire 2016-2017 pour un coût de 975 €.

AUTORISE

Mr le Maire à signer tous les actes y afférents.

Questions diverses

COMPTEURS LINKY :

M le Maire fait état de nombreuses questions de Souessois sur la dangerosité des compteurs Linky. Il donne lecture d'un tract syndical informant sur ce compteur. La mise en place de ces compteurs est rendue obligatoire par la loi. Cela sert à relever les consommations électriques à distance, détecter les pannes et intervenir à distance. Il n'y a pas d'ondes dangereuses ni de risques d'incendie.

Il conclut en disant que cette technologie ne semble pas être dangereuse mais qu'elle est controversée et que nous risquons d'avoir d'autres questions posées par les habitants.

PLAN PREFECTURE NOUVELLE GENERATION

M le Maire informe du Plan Préfecture Nouvelle Génération qui a été présenté par la Préfecture aux Maires des Communes des Hautes Pyrénées. La Préfecture ne fera plus les cartes d'identité ni les permis de conduire. Ces tâches seront déléguées aux communes équipées. Pour ce qui nous concerne ce sera Séméac, Aureilhan ou Tarbes.

LA POSTE. MOTION du Conseil Municipal de SOUES du 18/10/2016, « Non au démantèlement de notre Bureau de Poste »

Délibération 60/2016

M le Maire informe avoir reçu le Directeur Départemental de la Poste. Ce dernier nous a fait part d'une baisse de fréquentation du bureau de poste de SOUES.

Cette baisse, selon lui, fait qu'aujourd'hui le besoin d'ouverture, pour couvrir la charge réelle constatée de travail, serait de 15 heures par semaine. Le bureau de SOUES n'étant pas en zone prioritaire, la Poste envisage donc de réduire les horaires.

Le Directeur a proposé deux autres solutions. L'agence postale gérée par la Mairie, compensée à hauteur de 1001 €/mois, ou par un commerce, compensée à hauteur de 340 €/mois.

M LESCOUTE propose une motion ainsi que l'édition d'une banderole.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

APPROUVE

la Motion telle que annexée à la présente.

FETES DE SOUES

M le Maire informe le Conseil Municipal que les fêtes de SOUES se dérouleront le Week End du 18 Octobre 2017 pour décaler la date avec les fêtes de Tarbes.

Malheureusement le 18 Octobre il y aura les élections législatives. L'invitation habituelle des communes limitrophes ne pourra donc pas se faire le dimanche. Elle devra se faire le samedi ou le vendredi.

Présidence du SMTD

M POEYDOMENGE informe l'assemblée qu'il quittera son poste de Président du SMTD au prochain conseil syndical. En effet, la réorganisation territoriale modifie les représentations.

L'ordre du jour étant épuisé, M le MAIRE clôture la séance.

Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé est clos, le 11/07/2016 à 21H30,

Synthèse et signature des décisions du Conseil Municipal du 18/10/2016 :

| Numéro de la décision | Objet de la délibération | Vote |
|------------------------------|---|---|
| <u>Délibération 48/2016</u> | Sujet n°2 : Accessibilité : Agenda de mise en accessibilité des Etablissements Municipaux Recevant du Public | Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0 |
| <u>Délibération 49/2016</u> | Sujet n°3 - Avis sur l'enquête publique en cours du 12/09/2016 au 12/10/2016 | Adoptée Pour : 17 - Contre : 0 Abstention : 1 |
| <u>Délibération 50/2016</u> | Sujet n°4 : Avis sur le nom de la nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du canton d'Ossun, de Bigorre Adour Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe Adour Alaric, du Syndicat Mixte du SCOTTOL et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric | Adoptée Pour : 14 - Contre : 0 Abstention : 4 |
| <u>Délibération 51/2016</u> | Sujet n° 5 : Mise à jour de la liste et de la longueur des voiries municipales suite à l'intégration des espaces publics de plusieurs lotissements | Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0 |
| <u>Délibération 52/2016</u> | Sujet n° 6 : Convention avec l'association Foyers Ruraux pour l'animation du périscolaire pour l'année scolaire 2016-2017 | Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0 |
| <u>Délibération 53/2016</u> | Sujet n°7 : Création de deux emplois occasionnels pour le remplacement de deux agents en arrêt maladie | Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0 |
| <u>Délibération 54/2016</u> | Sujet n°8 : Recrutement de deux agents en contrats CUI – CAE à la maternelle et aux services d'entretien et de garderie | Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0 |
| <u>Délibération 55/2016</u> | Sujet n°9 : Paiement de la franchise de 141 euros dans le cadre d'un accident | Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0 |

Ont signé le procès-verbal contenant 10 pages dont 2 pages de signature, et 8 pages d'annexes.

| | | | |
|------------------------|------------------------|----------------------|---|
| BARON Marie-Paule | BASTIANINI Jean-Pierre | CAMES Colette | CAZAUX Christine Excusée – donne pouvoir à JP BASTIANINI |
| COLORADO Béatrice | COMPAGNET Annie | CORONADO Danièle | DANTIN Geneviève |
| DUPONT Raymond | ERRACARRET Dominique | HUILLET Paule | LACRAMPETTE Roger |
| LARROQUE Jean-François | LESCOUTE Roger | PAMBRUN Michèle | |
| PERRUT Jean François | POEYDOMENGE Guy | SEMPASTOUS Jean-Paul | |

Compte Rendu du Conseil Municipal du 18/10/2016

Synthèse et signature des décisions du Conseil Municipal du 18/10/2016 :

| | | |
|-----------------------------|---|---|
| <u>Délibération 56/2016</u> | Sujet n° 10 : Avenant de 753,81 € TTC aux marchés de travaux des vestiaires – lot électricité | Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0 |
| <u>Délibération 57/2016</u> | Sujet n° 11 : Vente de la parcelle AN 103 de 2 547 m ² au prix de 6 €/m ² . | Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0 |
| <u>Délibération 58/2016</u> | Sujet n° 12 : Interventions dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires | Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0 |
| <u>Délibération 59/2016</u> | Sujet n° 13 : Interventions de l'association PARLEM | Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0 |
| <u>Délibération 60/2016</u> | MOTION du Conseil Municipal de SOUES du 18/10/2016, « Non au démantèlement de notre Bureau de Poste » | Adoptée à l'unanimité Pour : 18 - Contre : 0 Abstention : 0 |

Ont signé le procès-verbal contenant 10 pages dont 2 pages de signature, et 8 pages d'annexes.

| | | | |
|------------------------|------------------------|----------------------|---|
| BARON Marie-Paule | BASTIANINI Jean-Pierre | CAMES Colette | CAZAUX Christine Excusée – donne pouvoir à JP BASTIANINI |
| COLORADO Béatrice | COMPAGNET Annie | CORONADO Danielle | DANTIN Geneviève |
| DUPONT Raymond | ERRACARRET Dominique | HUILLET Paule | LACRAMPETTE Roger |
| LARROQUE Jean-François | LESCOUTE Roger | PAMBRUN Michèle | |
| PERRUT Jean François | POEYDOMENGE Guy | SEMPASTOUS Jean-Paul | |

VOIRIE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE SOUES**RELEVÉ DES RUES PAR SECTION**

| SECTION | NOM DE LA RUE | Situation ancienne mètres | Nouvelle situation au 18/10/2016 mètres | REMARQUES |
|---------|-----------------------------|---------------------------|---|-----------|
| AA | Chemin du CLAUZIER PROLONGE | 265 | 265 | |
| AA | Georges NERISSON | 475 | 475 | |
| AB | 19 MARS 1962 (en partie) | 270 | 270 | |
| AB | Henri BARBUSSE (en partie) | 600 | 600 | |
| AB | Henri BARBUSSE | | | |
| AB | Voirie CITE BOIS | 400 | 400 | |
| AB | Aimé BOUCHA YE | 460 | 460 | |
| AB | Noël CLA VERIE | 300 | 300 | |
| AB | Georges CLEMENCEAU | 105 | 105 | |
| AB | Pierre CORNEILLE | 185 | 185 | |
| AB | Ambroise CROIZAT | 180 | 180 | |
| AB | Victor HUGO | 180 | 180 | |
| AB | Jean JAURES | 240 | 240 | |
| AB | Impasse Jean JAURES | 90 | 90 | |
| AB | Honoré LAPORTE (en partie) | 320 | 320 | |
| AB | MOLIERE | 195 | 195 | |
| AB | Impasse Alfred NIGOU | 120 | 120 | |
| AB | Jean-Jacques ROUSSEAU | 55 | 55 | |
| AB | Maurice THOREZ | 170 | 170 | |
| AC | 19 MARS 1962 (en partie) | 60 | 60 | |
| AD | ARAGON | 220 | 220 | |
| AD | Jacques DUCLOS | 590 | 590 | |
| AD | FLAUBERT | 80 | 80 | |
| AD | Jules V ALLES (en partie) | 210 | 210 | |
| AD | VOLTAIRE (partie) | 90 | 90 | |
| AE | Clément ADER (en partie) | 400 | 400 | |
| AE | Maryse BASTIE | 100 | 100 | |
| AE | Pierre BERRY | 110 | 110 | |

| SECTION | NOM DE LA RUE | Situation ancienne mètres | Nouvelle situation au 18/10/2016 mètres | REMARQUES |
|----------------|-----------------------------|--|--|------------------|
| AE | Louis BLERIOD | 220 | 220 | |
| AE | Hélène BOUCHET | 230 | 230 | |
| AE | Impasse Hélène BOUCHET | 40 | 40 | |
| AE | Roland GARROS | 210 | 210 | |
| AE | du Maquis | 350 | 350 | |
| AE | Jean MERMOZ | 130 | 130 | |
| AH | Clément ADER (en partie) | 250 | 250 | |
| AH | Caroline AIGLE | 90 | 90 | |
| AH | J. AURIOL | 125 | 125 | |
| AH | Impasse J. AURIOL | 35 | 35 | |
| AH | MONTAIGU | 80 | 80 | |
| AH | des PYRENEES | 570 | 570 | |
| AH | Impasse SEMPASTOUS | 80 | 80 | |
| AH | du VIGNEMALE | 70 | 70 | |
| AI | Emile DIVERCHY | 290 | 290 | |
| AI | LEV ANDOWSKY | 155 | 155 | |
| AI | de la POSTE | 220 | 220 | |
| AK | BAUDELAIRE | 210 | 210 | |
| AK | Passage BAUDELAIRE | 70 | 70 | |
| AK | Impasse André FOURCADE | 70 | 70 | |
| AK | André FOURCADE (en partie) | 500 | 500 | |
| AK | Henri LAFAILLE | 180 | 180 | |
| AK | LAMARTINE | 110 | 110 | |
| AK | Honoré LAPORTE (en partie) | 560 | 560 | |
| AK | Louise MICHEL | 140 | 140 | |
| AK | Impasse Louis MICHEL | 40 | 40 | |
| AK | Roger MOUCHET | 190 | 190 | |
| AK | Passage Gabriel PERI | 135 | 135 | |
| AK | Jules V ALLES (en partie) | 140 | 140 | |
| AK | VOLTAIRE (partie) | 410 | 410 | |
| AK | Emile ZOLA | 375 | 375 | |

| SECTION | NOM DE LA RUE | Situation ancienne mètres | Nouvelle situation au 18/10/2016 mètres | REMARQUES |
|----------------|---|----------------------------------|--|---|
| AL | du 8 MAI | 145 | 145 | |
| AL | Raymond AUBERT | 130 | 130 | |
| AL | Henri BARBUSSE (en partie) | 130 | 130 | |
| AL | Albert DELESCLUSE | 70 | 70 | |
| AL | Robert DEST ARAC | 30 | 30 | |
| AL | Colonel FABIEN | 180 | 180 | |
| AL | André FOURCADE (en partie) | 500 | 500 | |
| AL | Fernand LAMAZE | 360 | 360 | |
| AL | Georges LASSALLE | 100 | 100 | |
| AL | Impasse Georges LASSALLE | 35 | 35 | |
| AL | Jean MOULIN | 460 | 460 | |
| AL | Gabriel PERI | 240 | 240 | |
| AL | REPUBLIQUE | 100 | 100 | |
| AM | Impasse ARBIZON | 70 | 70 | |
| AM | GAGARINE | 160 | 160 | |
| AM | Impasse Fernand LAMAZE | 100 | 100 | |
| AM | PASTEUR | 430 | 616 | Aménagements complémentaires de la voirie (ilots d'accès + impasse rue Jean Jaures) |
| AM | Impasse Louis PASTEUR | 210 | 210 | |
| AN | Rue de l'Agriculture | 340 | 340 | |
| AN | Impasse Jean Maumus (ancien chemin du PESCADOU) | 100 | 100 | |
| AA | Alstom | | 817 | Intégration de la voirie |
| AD | Rue J BRUYERE | | 104 | Intégration lotissement "les vignes" |
| AE | Rue Marc CENAC | | 171 | Intégration lotissement "prè-Senmartin" |
| AE | Rue ST EXUPERRY | | 123 | Intégration lotissement "Portalet" |
| AB | Rue G PELOT | | 155 | Intégration lotissement "Square Rochefougère" |
| AL | Impasse Gabriel PERI | | 110 | Aménagements des impasses |
| AK | Impasse de la Poste | | 101 | Aménagements des impasses |
| AD | Rue G SAND | | 141 | Intégration lotissement "les vignes" |
| AD | Rue Jules VERNES | | 78 | Intégration lotissement "les vignes" |
| | TOTAL GENERAL | 16 685 | 18 671 | |

MOTION

Du Conseil Municipal de SOUES du 18/10/2016

Non au démantèlement de notre Bureau de Poste

Le 09 septembre 2016 le directeur de la Poste a rendu visite au maire de SOUES pour lui annoncer que :

- Le bureau de poste était sous fréquenté
- La direction de la Poste en tirait la conséquence qu'il fallait encore diminuer les plages d'ouverture horaire au public.
- La Direction proposait en outre deux solutions :
 - o Installer un bureau postal dans un commerce du village
 - o Ou un bureau communal : implantation d'un Bureau dans un local de la mairie

Ces propositions qui entraîneront à court terme la fermeture complet du service public postal sont **INACCEPTABLES !**

- Nous considérons que la poste doit demeurer un service public au service de l'intérêt général
- La population de SOUES a besoin d'un service de proximité. Une partie de la population vieillit et a de grosses difficultés pour se déplacer.
- Les services de la poste : courrier, mandat, boîte postale sont indispensables à la vie du village
 - o Services de santé
 - o Mairie
 - o Commerce
 - o Activités des entreprises et de l'artisanat
 - o Banque, etc ...:
- Le Conseil Municipal de SOUES « unanime » s'oppose à ce projet de démantèlement
- S'insurge contre la méthode de la Poste qui consiste à justifier l'abandon du service public par la baisse de fréquentation, alors que cette baisse de fréquentation est due à la diminution de la qualité du service public rendu aux usagers à Soues.
- Le Conseil Municipal exige le maintien du bureau de poste avec toutes ses prérogatives de service public et avec des horaires adaptées aux besoins de la population et des entreprises
- Le Conseil Municipal appelle la population à se mobiliser en signant massivement la pétition demandant le maintien de notre bureau de poste à SOUES